

# Statistiques de criminalité 2020 : des chiffres fort marqués par la crise du coronavirus

Mer 7.07.2021 - 14:34

**BRUXELLES, 07/07/2021. – La Police Fédérale a publié aujourd’hui les statistiques policières de criminalité pour l’année 2020. Les services de police ont enregistré au total 969 383 faits criminels commis en 2020. Les statistiques de bon nombre de formes de criminalité ont connu une évolution marquante. Les enregistrements en matière de cybercriminalité ont explosé. D’autres formes de criminalité, notamment les vols et les cambriolages, ont connu une forte baisse. L’impact de la crise du coronavirus est très net.**

Tous les chiffres sont disponibles sur [www.stat.policefederale.be](http://www.stat.policefederale.be)

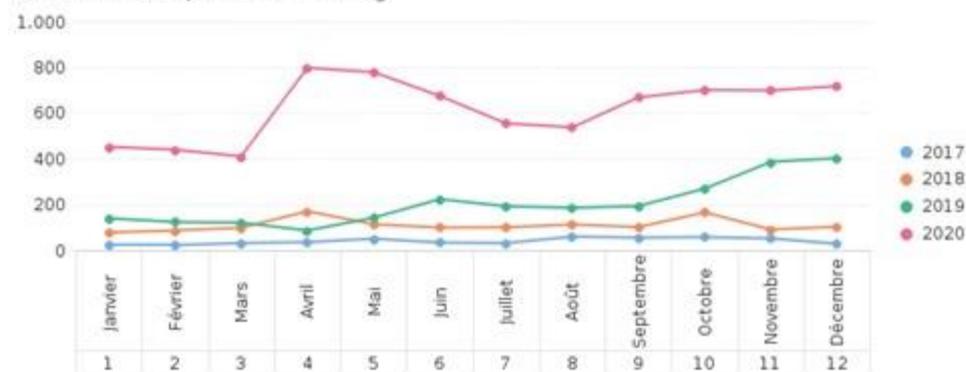
Depuis l’année 2000, la Police Fédérale recense le nombre total de faits enregistrés par la Police Locale et la Police Fédérale dans la Banque de données nationale générale (BNG). Ces chiffres permettent de mettre en évidence l’évolution de la criminalité en Belgique au cours des dernières années mais doivent être interprétés avec une grande prudence. Davantage de signalements d’un certain type de criminalité ne signifie pas forcément que cette forme de criminalité apparaît plus fréquemment : cela peut aussi bien résulter d’une plus forte propension de la population à déclarer les faits, ou d’une évolution des techniques d’enquête.

## Augmentation sans précédent en matière de phishing : les enregistrements ont triplé

Le **phishing** consiste à voler des données d’utilisateurs, comme des mots de passe et des codes PIN, par exemple en attirant les victimes vers un faux site web afin qu’elles y complètent leurs didentifiants.

En 2020, le nombre d’enregistrements en matière de phishing a connu une augmentation sans précédent : 7 424 procès-verbaux ont été rédigés, soit trois fois plus qu’en 2019. Cette forte augmentation s’est surtout manifestée au début de la crise du coronavirus, pendant les mois de mars et d’avril de l’année dernière, avant de baisser légèrement au cours de l’été et de fluctuer autour de 700 signalements par mois à l’automne.

Nombre de faits par mois - Phishing



Source : Police Fédérale

Le phishing n'est que l'une des différentes formes de cybercriminalité.

Au total, 43 501 cas de « **criminalité informatique** » (ou **cybercriminalité**) ont été enregistrés en 2020, soit 26,6 % de plus qu'en 2019. Cette augmentation est observée depuis plusieurs années.

### **Les infractions « classiques » sont, elles aussi, de plus en plus souvent commises dans le monde digital**

Outre la cybercriminalité au sens strict, les infractions « classiques », telles que l'escroquerie ou la fraude, sont aussi de plus en plus souvent commises en ligne. La **fraude par Internet** est ainsi particulièrement fréquente, avec 35 938 faits enregistrés en 2020, soit une augmentation de 41,4 % par rapport à 2019.

La fraude par Internet est une forme d'escroquerie et est donc également enregistrée dans cette catégorie dans les statistiques (et non dans la catégorie « criminalité informatique »). Ce délit implique l'utilisation d'Internet comme moyen permettant de commettre l'escroquerie. Il s'agit, par exemple, de fraude lors d'achats ou de ventes en ligne, de fraude à l'amitié, de fraude à l'identité... Dans cette catégorie, nous observons aussi une augmentation, essentiellement à partir d'avril 2020.

Le glissement de la criminalité du monde réel vers le monde digital se manifeste déjà depuis plusieurs années, mais il semble s'être encore accentué pendant la pandémie. Les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, telles que le télétravail obligatoire et la fermeture de certains magasins, ont probablement conduit à une utilisation accrue des outils informatiques et d'Internet, et donc à une plus grande vulnérabilité en ligne.

Ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden: « *Les criminels se tournent de plus en plus vers internet. Heureusement, la police n'est pas à la traîne. La transformation numérique que connaît notre société, s'étend aux services de police. Dans les années à venir, nous continuerons à investir dans une police performante sur internet, qui répondra aux nouvelles formes de criminalité telles que le phishing. À cette fin, la Police Fédérale recrute des profils ICT spécialisés. Nous investissons également dans la formation du personnel et nous nous concentrons sur une utilisation intelligente et réfléchie des nouvelles technologies. Il est également nécessaire de sensibiliser les citoyens aux dangers du phishing.* »

Vice-premier ministre et ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, a déclaré : "*Ces dernières années, nous avons assisté à un passage de plus en plus fréquent du monde réel vers le monde numérique. La crise sanitaire a encore accéléré ce processus. La police et la justice relèvent le défi. Récemment, les enquêteurs de l'affaire SKY ECC ont réussi à lire les cryptophones, qui étaient considérés comme incassables. Le mois dernier, la Police Judiciaire Fédérale de Flandre Orientale a pu identifier un cas de fraude à grande échelle avec des cryptomonnaies et à la mi-juin, trois phishers présumés ont été arrêtés à Gand, ils sont soupçonnés d'avoir fait au moins 50 victimes. La police et la justice s'attaquent à ces criminels qui pensent pouvoir utiliser Internet pour escroquer des citoyens innocents de leurs économies. Nous collaborons avec le secteur bancaire pour fournir aux services de police et*

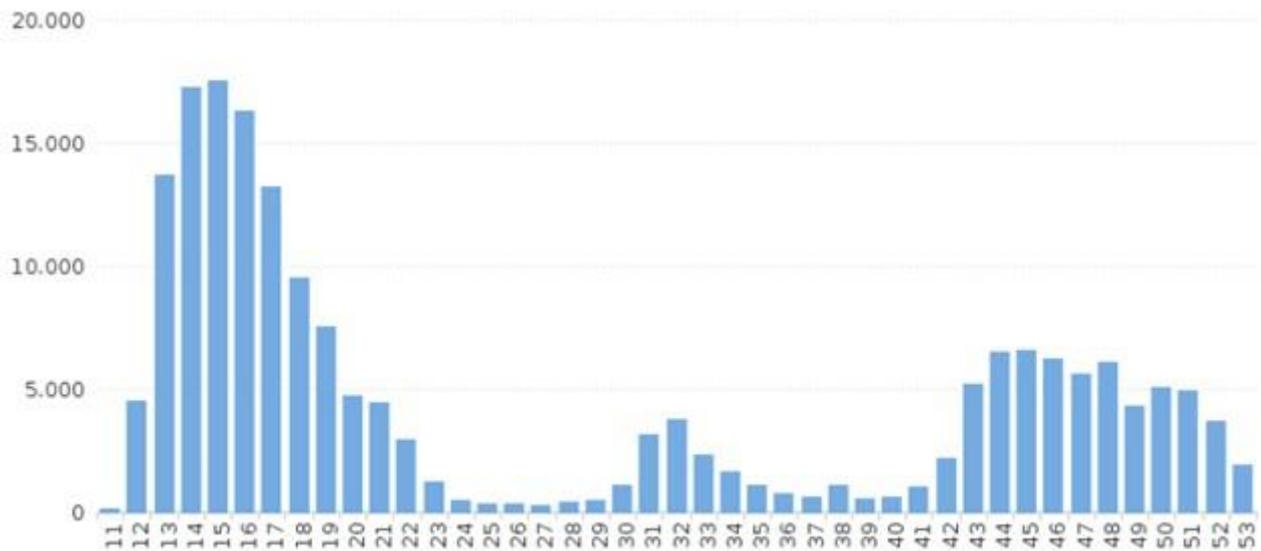
*de justice davantage de personnel et de meilleurs outils pour lutter contre la cybercriminalité."*

## Un procès-verbal sur cinq en lien direct avec les mesures Covid

La Police Locale et la Police Fédérale ont enregistré un total de **969 383 faits criminels commis en 2020\***. Cela représente une augmentation de 7,1 % par rapport à 2019. Cette augmentation est principalement due aux contrôles de l'application des mesures visant à limiter la propagation du coronavirus.

Ce travail s'est souvent fait de manière préventive, par la sensibilisation, mais parfois aussi de façon répressive, en verbalisant. Entre le 14 mars et le 31 décembre 2020, **191 688 infractions aux mesures corona** ont été enregistrées. Cela représente un cinquième du nombre total des infractions enregistrées en 2020. Les infractions les plus fréquentes concernaient le non-respect de l'interdiction de rassemblement (58 652 faits), le non-respect de l'interdiction de déplacement ou du couvre-feu (57 411 faits) et le non-respect du port du masque là où il était obligatoire (25 604 faits).

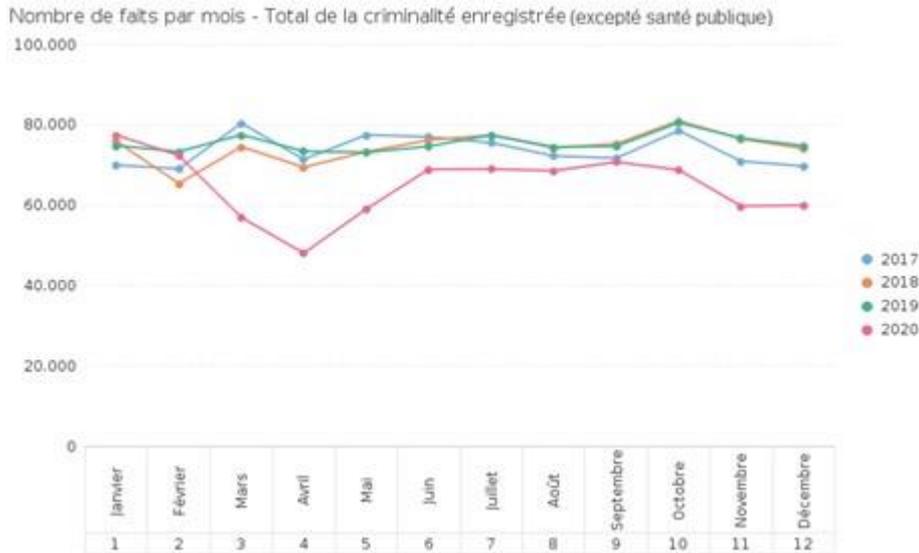
Le graphique ci-dessous présente le nombre d'enregistrements d'infractions aux mesures corona par semaine. Il est évident que les enregistrements reflètent les différentes « vagues » de la crise du coronavirus et des mesures prises dans ce cadre : les durcissements et les assouplissements sont d'ailleurs clairement visible sur l'ensemble des infractions enregistrées.



Source : Police Fédérale

Si l'on fait abstraction des infractions à ces mesures de santé publique dans les statistiques de la criminalité, le nombre total de procès-verbaux pour 2020 est nettement inférieur à celui des années précédentes. Cette diminution est aussi étroitement liée à la pandémie de coronavirus. Dans le graphique ci-dessous, nous constatons qu'en janvier 2020, la tendance de la fin de l'année 2019 se poursuit, mais qu'au cours des mois de mars, avril et mai, les chiffres chutent

considérablement avant de repartir légèrement à la hausse, mais sans jamais atteindre le niveau d'avant la pandémie.



Source : Police Fédérale

Il semble donc que les mesures sanitaires aient également eu un effet positif sur les chiffres de la criminalité. En raison de la fermeture de certains magasins, commerces et entreprise et du travail à domicile obligatoire, les gens ont été plus présents à la maison que d'habitude. En outre, la fermeture temporaire des frontières, l'interdiction des déplacements non essentiels, le couvre-feu et les contrôles en la matière ont certainement aussi joué un rôle.

Ces années précédentes, par exemple, un peu plus d'un tiers de tous les enregistrements relevaient de la catégorie « **vol et extorsion** ». En 2020, ils représentaient « seulement » un peu plus d'un cinquième (22 %). En ce qui concerne les cambriolages dans des habitations, on a dénombré 34 299 faits, soit une baisse de 28,6 % par rapport à 2019 et le chiffre le plus faible jamais enregistré pour cette catégorie.

*\* Ces chiffres reposent sur les PV judiciaires enregistrés dans la BNG au 23 avril 2021. Une infime augmentation n'est donc pas à exclure, par exemple en cas d'enregistrement tardif de PV pour des faits survenus en fin d'année. Certains faits, par exemple en matière de mœurs, ne sont pas toujours signalés immédiatement à la police.*